

BMO Groupe financier

RAPPORT SUR L'IMPACT DES OBLIGATIONS DURABLES 2024

Le programme d'obligations durables de BMO accompagne notre engagement à bâtir un avenir durable.

Le présent rapport donne un aperçu du programme d'obligations durables de BMO. Il présente certaines des entreprises qui reçoivent un soutien financier dans le cadre du programme et les occasions qu'elles explorent pour bâtir un avenir durable dans leurs collectivités. Pour en savoir plus sur l'engagement en matière de finance durable de BMO, consultez notre Rapport de durabilité.

3 À propos de BMO

5 À propos du programme d'obligations durables de BMO

- Obligations du programme
- Utilisation du produit des obligations

8 Répercussions positives

- Données d'impact pour 2024
- Crédit aux entreprises détenues par des femmes

Dans ce rapport

Nous, notre, nos, Banque et BMO désignent la Banque de Montréal et ses filiales.

Période visée

Couvre la période d'un an terminée le 31 juillet 2024.

Le rapport précédent a été publié en décembre 2023. Les rapports précédents peuvent être consultés sur notre site Web <https://notre-impact.bmo.com/rapports>

Données

Sauf indication contraire :

- les données datent du 31 juillet 2024;
- les nombres peuvent être arrondis;
- les montants sont en dollars canadiens.
- ◆ KPMG a fourni une assurance limitée à l'égard de ces résultats en 2024. Le Rapport d'assurance limitée indépendant de KPMG se trouve à la page 12.

RAPPORTS SUR LA DURABILITÉ

L'approche de BMO en matière de durabilité fait partie intégrante de nos activités et de notre planification stratégique, ainsi que de nos pratiques en matière de gouvernance d'entreprise.

Rapports sur la durabilité

- Rapport de durabilité et Déclaration annuelle
- Rapport climatique
- Communication de l'information conformément aux normes du SASB
- Sommaire des données et glossaire

Pour en savoir plus

- Rapport annuel aux actionnaires
- Circulaire de sollicitation de procurations de la direction

À propos de BMO

Fondé en 1817, BMO Groupe financier est la huitième banque en Amérique du Nord selon la valeur de l'actif, lequel s'établit à 1 410 milliards de dollars.

Nous sommes une institution financière hautement diversifiée qui offre une vaste gamme de produits et de services dans les domaines des services bancaires aux particuliers et aux entreprises, de la gestion de patrimoine, des marchés mondiaux et des services de banque d'affaires. Nous servons des millions de clients en Amérique du Nord, ainsi que dans certains marchés à l'échelle mondiale, par l'entremise de trois groupes d'exploitation intégrés.

1817

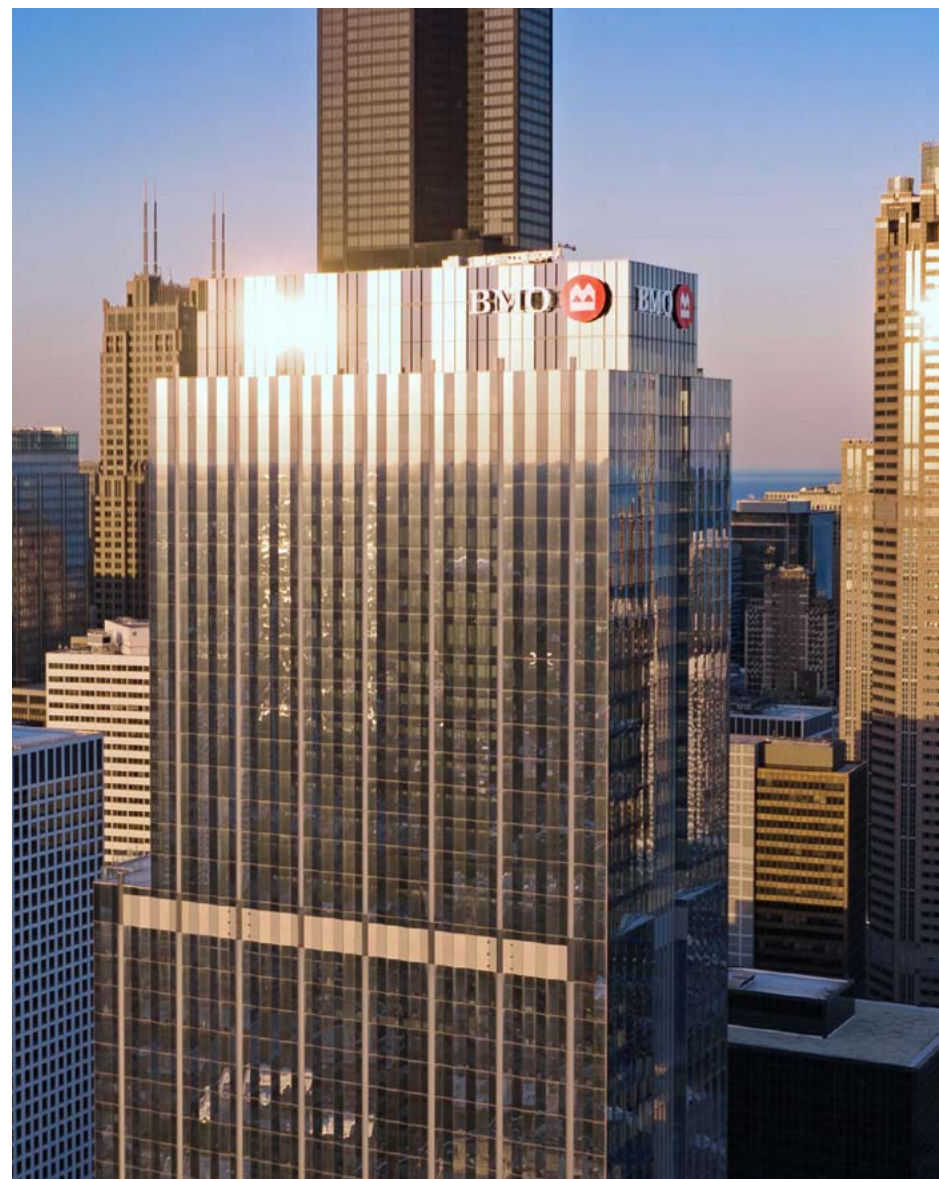
Au service des clients
depuis 207 ans

8^e banque

en Amérique du Nord
selon la valeur de l'actif

Actif total de

1 410 milliards de dollars



Services bancaires Particuliers et entreprises

Les Services bancaires Particuliers et entreprises offrent des produits et des services financiers aux clients en Amérique du Nord. Les Services bancaires aux particuliers et aux entreprises donnent aux clients les moyens d'améliorer leurs finances par l'intermédiaire d'un vaste réseau de succursales, de centres contact clientèle, de plateformes de services bancaires numériques et de guichets automatiques. Les Services bancaires aux grandes entreprises offrent une précieuse expertise sectorielle, une présence locale et l'accès à une gamme complète de produits et de services axés sur ce segment de marché.

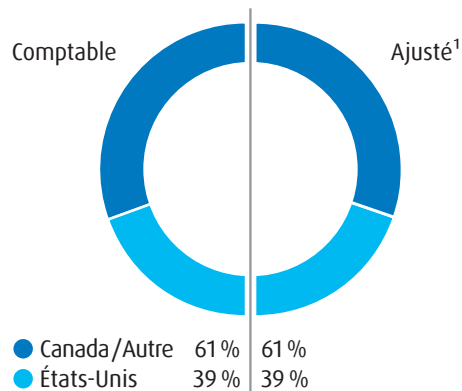
BMO Gestion de patrimoine

BMO Gestion de patrimoine sert tous les segments de clientèle, des particuliers et familles aux propriétaires d'entreprise et clients institutionnels, en offrant une vaste gamme de produits et de services de gestion de patrimoine, de gestion d'actifs et d'assurance conçus pour donner aux clients les moyens d'améliorer leurs finances grâce à la planification, à la croissance, à la protection et à la transmission de leur patrimoine. Nos activités de gestion d'actifs sont axées sur l'obtention d'un impact positif et l'offre de solutions et de stratégies financières novatrices à nos clients.

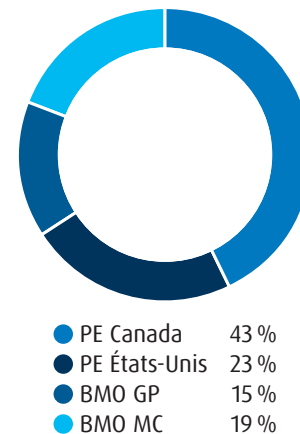
BMO Marchés des capitaux

BMO Marchés des capitaux offre une gamme complète de produits et de services à sa clientèle constituée de sociétés, d'investisseurs institutionnels et d'administrations publiques. BMO Marchés des capitaux compte des milliers d'employés répartis dans le monde entier pour soutenir les aspirations de croissance de tous les clients de l'organisation.

Bénéfice net par secteur géographique



Bénéfice net comptable par groupe d'exploitation²



¹ Le bénéfice net ajusté par secteur géographique est un ratio non conforme aux PCGR. Pour plus de renseignements, voir la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières à la page 14.

² Les pourcentages ont été établis compte non tenu des résultats des Services d'entreprise.

À propos du programme d'obligations durables de BMO

En 2019, nous avons mis sur pied le programme d'obligations durables de BMO afin d'appuyer notre raison d'être et notre engagement en faveur d'un avenir durable, d'une société inclusive et d'une économie florissante.

Ce programme nous a aidés à faire progresser notre ambition climatique, notre stratégie L'inclusion sans obstacles, notre engagement en matière de finance durable et nos interactions avec les investisseurs. Le programme invite les investisseurs soucieux de la durabilité à communiquer avec nous afin de mieux comprendre la façon dont nous abordons le financement pour obtenir des résultats durables et la façon dont notre approche pourrait s'harmoniser à leurs propres objectifs de durabilité. Au fur et à mesure que le programme évolue, nous devenons plus conscients des impacts et des occasions en lien avec la durabilité dans l'ensemble de notre organisation, et nous établissons des relations qui soutiennent l'engagement de BMO à l'égard de la durabilité.

Notre cadre d'obligations durables mis à jour

En avril 2024, nous avons annoncé des changements au cadre d'obligations durables de BMO, anciennement appelé « cadre de financement durable » (2019). Ces changements améliorent les critères initiaux d'utilisation verte et sociale du produit, conformément à l'évolution des principes et aux pratiques actuelles du marché. Les ajouts au cadre comprennent des activités de financement liées à l'énergie nucléaire, aux carburants à faible teneur en carbone, à l'électrification d'activités industrielles clés et à l'adaptation aux changements climatiques. Nous avons également ajouté de nouvelles catégories qui reflètent notre initiative En action avec BMO 2.0 et notre stratégie L'inclusion sans obstacles, afin de soutenir les entreprises et les particuliers sous-représentés. Le cadre mis à jour, qui a reçu de Moody's une cote de qualité en matière de durabilité de SQS2 (très bonne) dans son deuxième avis, établit 18 catégories pour l'utilisation du produit de l'émission dans les 4 types d'obligations durables : les obligations durables, les obligations vertes, les obligations de transition et les obligations sociales. Le produit de chaque type d'obligations servira à financer ou refinancer, en tout ou en partie, des actifs nouveaux ou existants qui sont conformes aux composantes fondamentales des Principes applicables aux obligations vertes (2021), des Principes applicables aux obligations sociales (2023) et des Lignes directrices applicables aux obligations durables (2021) établis par l'International Capital Markets Association (ICMA). Le cadre s'appuie également sur les orientations du Guide sur le financement de la transition climatique (2023) de l'ICMA en ce qui concerne les politiques, les pratiques et les divulgations liées à l'émission d'obligations dont le produit vise à soutenir la transition.

Les critères d'admissibilité du [cadre d'obligations durables \(2024\)](#) s'appliquent à l'ensemble des obligations durables, des obligations vertes, des obligations de transition et des obligations sociales émises par BMO depuis le mois d'avril 2024. Les émissions précédentes, y compris les deux obligations mentionnées dans le présent rapport, ont été effectuées conformément au [cadre de financement durable de BMO \(2019\)](#), et nous continuons à en gérer le produit en fonction de ce cadre.

Obligations du programme

Nous avons jusqu'à présent effectué trois émissions dans le cadre de notre programme d'obligations durables :

- en 2019, nous avons émis notre première obligation durable, l'obligation durable de BMO de trois ans, de 500 millions de dollars américains, qui est arrivée à échéance le 1^{er} novembre 2022;
- en 2021, à l'occasion de la Journée internationale des femmes, nous avons émis notre première obligation sociale, l'obligation Women in Business de BMO de cinq ans, de 750 millions de dollars canadiens;
- en mars 2024, nous avons émis 50 millions de dollars américains en billets verts à taux variable d'une durée de 10 ans, appelés « billet vert structuré » dans le présent rapport.

Le présent rapport contient des renseignements sur l'utilisation du produit de l'obligation Women in Business de BMO et du billet vert structuré ainsi que sur les répercussions positives de ces obligations (lorsqu'elles sont accessibles au public), pour la période d'un an terminée le 31 juillet 2024.

Un montant équivalent au produit net de l'obligation Women in Business de BMO et du billet vert structuré est actuellement utilisé pour financer ou appuyer d'une autre façon des prêts au titre du financement de projets, des prêts à usage général à l'intention des entreprises ou des investissements en actions qui s'harmonisent au [cadre d'obligations durables de BMO \(2019\)](#).

Profil de l'obligation Women in Business de BMO

Date d'émission	10 mars 2021
Date d'échéance	10 mars 2026
Montant émis	750 M\$ CA
Utilisation du produit	Le produit est affecté à des microentreprises ainsi qu'à de petites et moyennes entreprises détenues par des femmes.
Code ISIN	CA06368DPC25

Profil du billet vert structuré

Date d'émission	19 mars 2024
Date d'échéance	19 mars 2034
Montant émis	50 M\$ US
Utilisation du produit	Le produit est affecté à des actifs verts admissibles.
Code ISIN	XS2782779685

Utilisation du produit des obligations

Au 31 juillet 2024, la totalité ◆ du produit des obligations avait été affectée aux catégories d'actifs admissibles. Dans l'éventualité où moins de 100 % du produit d'une obligation est affecté à des actifs, BMO conserve l'excédent en espèces ou en valeurs liquides conformément à sa politique de gestion des liquidités, comme il est précisé dans les versions de 2019 et de 2024 du cadre d'obligations durables de BMO. Veuillez consulter [le cadre de financement durable de BMO \(2019\)](#) pour en savoir plus sur les critères d'admissibilité des obligations en circulation.



Catégorie d'actifs	Critères du cadre de financement durable de BMO (2019)	Objectifs de développement durable ¹	% du produit attribué	
			Obligation	Billet vert structuré

Catégories d'actifs sociaux

Crédit aux entreprises détenues par des femmes

Octroi de prêts ou de financement à des micro, petites et moyennes entreprises (PME) (ventes annuelles de moins de 50 millions d'euros) dont au moins une femme est propriétaire, ou à des entreprises autres que des PME dont au moins un tiers des propriétaires sont des femmes.

- 5 **Égalité des sexes**
- 8 **Travail décent et croissance économique**

◆ 100 %

Catégories d'actifs verts

Énergie renouvelable

Octroi de crédit pour des installations, des infrastructures et du matériel réservés à la production, au transport et à la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables comme l'énergie solaire, éolienne, tidale et géothermique, ou de biomasse résiduelle, dont les émissions directes sont inférieures à 100g CO₂/kWh et la puissance d'énergie hydroélectrique est inférieure à 25 MW.

- 7 **Énergie propre et d'un coût abordable**
- 11 **Villes et communautés durables**
- 13 **Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques**

◆ 100 %

◆ KPMG a fourni une assurance limitée à l'égard de ce résultat.

¹Pour en savoir plus sur les ODD, consultez [le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies](#).

Répercussions positives

Le programme d'obligations durables soutient les changements positifs qui favoriseront une meilleure inclusion pour nos clients, ainsi que la durabilité et la stabilité économique à long terme. Un aperçu des répercussions positives du programme, lorsqu'elles sont accessibles au public, est présenté dans cette section, et des études de cas mettent en évidence la répartition du produit de l'obligation de même que les profils de clients et les projets qui ont reçu du financement dans le cadre du programme. Chaque étude de cas présente des indicateurs d'impact précis, ainsi qu'une évaluation des résultats positifs.

Données d'impact pour 2024

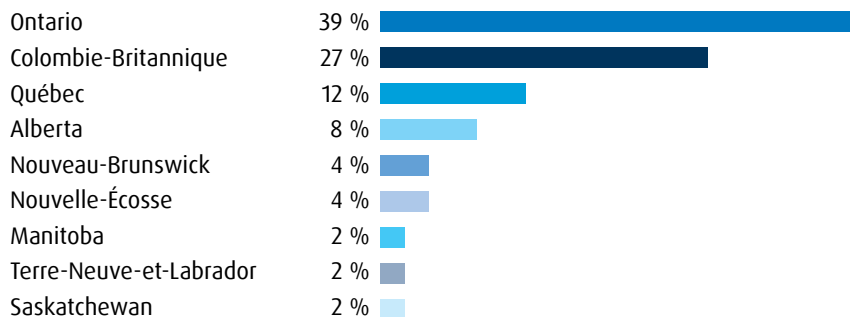
Les impacts de l'affectation du produit de l'obligation Women in Business de BMO s'établissent comme suit.

Catégorie d'actifs	Indicateur d'impact	Évaluation de l'impact
		Obligation Women in Business de BMO
Catégories d'actifs sociaux		
Crédit aux entreprises détenues par des femmes	Financement d'entreprises appartenant à des femmes	◆ 344
	Soutien à des femmes propriétaires d'entreprise	◆ 360

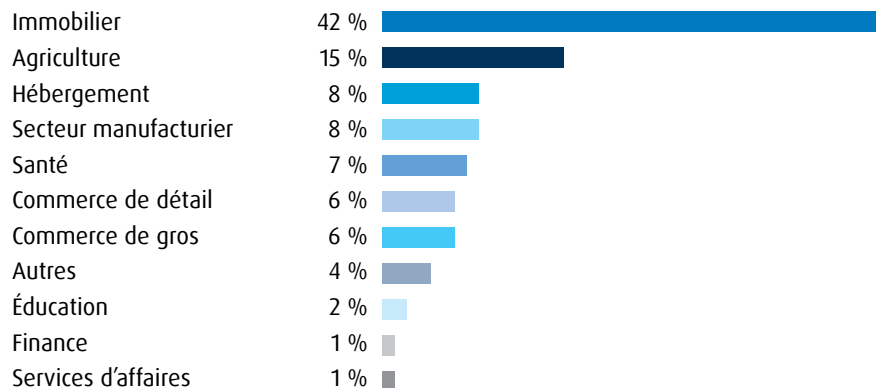
Obligation Women in Business de BMO

La répartition des actifs du portefeuille visé par l'obligation Women in Business de BMO s'établit comme suit.

Répartition géographique



Répartition sectorielle



Les renseignements sur les actifs financés par le billet vert structuré ne sont pas accessibles au public. Conformément au cadre de financement durable de BMO (2019), toute communication de l'information relative aux prêts est assujettie aux obligations de confidentialité de BMO et à la disponibilité de l'information.

◆ KPMG a fourni une assurance limitée à l'égard de ce résultat.



Crédit aux entreprises détenues par des femmes



Conformément à notre soutien de longue date à l'égard de l'équité entre les sexes, BMO s'engage à éliminer les obstacles à l'autonomisation des femmes, à favoriser leur avancement et à promouvoir une économie plus inclusive.

Nous offrons une gamme de programmes pour soutenir les entrepreneures dans leur travail visant à bâtir et à faire croître leur entreprise et à saisir les occasions émergentes. En 2022, nous avons annoncé un engagement de 5 milliards de dollars en nouveaux fonds sur cinq ans afin d'offrir un soutien financier aux femmes propriétaires d'entreprise au Canada. Notre portefeuille de crédit aux entreprises détenues par des femmes soutient désormais les femmes entrepreneures dans de nombreux secteurs d'activité, partout au Canada. Pour en savoir plus sur le programme BMO pour Elles, consultez notre [Rapport de durabilité](#) et notre site Web à bmoformwomen.com/fr.

5 Égalité des sexes

8 Travail décent et croissance économique

En soutenant les entreprises détenues en totalité ou en partie par des femmes, BMO assure aux femmes un accès plus équitable aux ressources financières et aux occasions économiques, et contribue à l'**ODD 5** : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles. Les prêts accordés aux femmes entrepreneures contribuent aussi à l'**ODD 8** : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.



Sodavex

Fondée en 2009 par Christine Duchaine, Sodavex offre des services juridiques spécialisés qui peuvent aider les entreprises à exercer leurs activités et à croître dans le respect des lois environnementales, en mettant l'accent sur le développement durable. Ses solutions globales permettent aux clients d'explorer de nouvelles approches novatrices à l'égard des ministères et des tribunaux. Sodavex a joué un rôle essentiel dans la modification des lois et la recherche de nouvelles avenues pour que les clients puissent déployer des technologies et des stratégies émergentes en matière de réhabilitation et d'amélioration de l'environnement, tout en réduisant les répercussions de leurs activités sur celui-ci. Les avocates et avocats de Sodavex participent également à l'élaboration de normes environnementales et s'adressent souvent aux tribunaux pour obtenir des précisions sur les lois environnementales. Grâce à un prêt aux entreprises consenti par BMO pour l'expansion de ses installations, Sodavex est devenue le plus important cabinet spécialisé en droit de l'environnement au Québec.

Comme son mandat consiste à mettre l'accent sur l'environnement et le développement durable, il est important pour Christine que la culture et les activités de l'entreprise reflètent cette orientation. Ses politiques d'achat et d'exploitation réduisent au minimum les répercussions négatives sur l'environnement et favorisent la réutilisation des matières premières. Sodavex sélectionne par ailleurs des clients qui se concentrent sur l'amélioration de l'environnement et l'adoption de pratiques de développement durable. Christine est également déterminée à donner aux femmes et aux entreprises appartenant à des femmes les moyens d'agir : Sodavex a des normes précises en matière d'équité salariale, et la parité entre les sexes est assurée pour toutes ses équipes.



> Légende de la photo : de gauche à droite : Christine Duchaine, Nicola Corbo, Yves Dulude et Andréa Laframboise.

5 Égalité des sexes

7 Énergie propre et d'un coût abordable

11 Villes et communautés durables

12 Consommation et production responsables

13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

En offrant des services financiers à Sodavex, un cabinet d'avocats spécialisé en droit de l'environnement, BMO contribue à faire progresser les **ODD 7, 11, 12 et 13** pour soutenir des initiatives et des mesures durables liées à l'énergie, à la consommation, à la production, au climat et à d'autres enjeux environnementaux; ainsi que l'**ODD 5**, qui vise à atteindre l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles.

Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant

Au groupe de travail sur les obligations durables et à la direction de la Banque de Montréal

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée à l'égard d'indicateurs précis de la Banque de Montréal (« BMO ») inclus dans le Rapport sur l'impact des obligations durables 2024 (le « Rapport ») ci-joint au 31 juillet 2024.

L'étendue de notre mission d'assurance limitée, comme il a été convenu avec la direction, vise les indicateurs précis (collectivement, l'« information sur l'objet considéré ») et critères suivants :

Émission	Information sur l'objet considéré	Valeur présentée	Page du Rapport	Critères
	% du produit attribué	100 %	7	
Obligation Women in Business (échéance prévue le 10 mars 2026)	Financement d'entreprises appartenant à des femmes	344	9	Cadre de financement durable de BMO Groupe financier (septembre 2019)
	Soutien à des femmes propriétaires d'entreprise	360	9	
Obligation verte à taux variable de 50 000 000 \$ US échéant le 19 mars 2034 (le « billet vert structuré »)	% du produit attribué	100%	7	Ce document peut être consulté sur le site Web de BMO.

L'information sur l'objet considéré est identifiée par le symbole  dans le Rapport.

À l'exception de ce qui est décrit dans le paragraphe précédent, nous n'avons mis en œuvre aucune procédure de certification à l'égard des autres informations contenues dans le Rapport, et, en conséquence, nous n'exprimons aucune conclusion sur ces informations.

Il n'existe aucune disposition obligatoire pour la préparation ou la présentation de l'information sur l'objet considéré. Par conséquent, BMO a appliqué le cadre de financement durable (septembre 2019) du groupe de travail sur les obligations durables, qui peut être consulté sur le site Web de BMO.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation de l'information sur l'objet considéré conformément aux critères applicables.

La direction est également responsable du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation et la présentation de l'information sur l'objet considéré exempte d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Cette responsabilité comprend la détermination des objectifs de BMO en matière de performance et de présentation d'information portant sur la durabilité, l'identification des parties prenantes et des questions significatives et la sélection ou l'élaboration de critères appropriés.

Notre responsabilité

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sous forme d'assurance limitée sur l'information sur l'objet considéré, sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus. Nous avons effectué notre mission d'assurance limitée conformément à la Norme canadienne de missions de certification (« NCMC ») 3000, *Missions d'attestation autres que les audits ou examens d'informations financières historiques*. Cette norme requiert que nous planifions et réalisons notre mission de façon à obtenir une assurance limitée que l'information sur l'objet considéré ne comporte pas d'anomalies significatives.

Une mission d'assurance limitée comporte l'appréciation de la pertinence des critères utilisés par BMO pour préparer l'information sur l'objet considéré dans les circonstances de la mission, l'évaluation des risques d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et l'adoption de réponses à l'évaluation des risques, adaptées aux circonstances dans la mesure nécessaire.

Nous avons exercé notre jugement professionnel et avons fait preuve d'esprit critique tout au long de la mission. Nos procédures ont été conçues et mises en œuvre en vue d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés sur lesquels fonder notre conclusion. Dans le cadre de notre mission, nous avons :

- apprécié la pertinence de l'utilisation par BMO des critères aux fins de la préparation de l'information sur l'objet considéré dans les circonstances;
- au moyen de demandes d'informations, acquis une compréhension de l'environnement de contrôle de BMO, des processus et des systèmes pertinents pour la préparation de l'information sur l'objet considéré, mais nous n'avons pas évalué la conception d'activités de contrôle particulières, ni obtenu d'éléments probants quant à leur mise en œuvre ou testé l'efficacité de leur fonctionnement;
- inspecté un nombre limité d'éléments par rapport aux documents justificatifs ou tirés de ceux-ci, selon ce qui convenait;
- pris en considération la présentation de l'information sur l'objet considéré et les informations fournies à leur sujet.

Les procédures mises en œuvre dans une mission d'assurance limitée sont de nature différente et d'étendue moindre que celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, et elles suivent un calendrier différent. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est beaucoup moins élevé que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable.

Notre indépendance et notre gestion de la qualité

Nous nous sommes conformés aux règles d'indépendance et aux autres règles de déontologie des règles ou du code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le cabinet applique la Norme canadienne de gestion de la qualité 1, *Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes*. Cette norme exige du cabinet qu'il conçoive, mette en place et fasse fonctionner un système de gestion de la qualité, qui comprend des politiques ou des procédures en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Limites inhérentes importantes

Les informations non financières historiques, comme celles contenues dans le Rapport, comportent plus de limites inhérentes que les informations financières historiques, en raison des caractéristiques qualitatives de l'objet considéré et des méthodes utilisées pour déterminer ces informations. L'absence d'un ensemble important de pratiques établies sur lesquelles s'appuyer permet la sélection de techniques d'évaluation différentes, mais acceptables, ce qui peut donner lieu à des évaluations sensiblement différentes et nuire à la comparabilité. La nature de ces informations et les méthodes utilisées pour les déterminer, telles qu'elles sont décrites dans les critères applicables, peuvent changer au fil du temps. Il est important de lire le cadre de financement durable (septembre 2019) de BMO Groupe financier, qui peut être consulté sur le site Web de BMO.

Conclusion

Notre conclusion a été formée sur la base et sous réserve des éléments décrits dans le présent rapport. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons pris connaissance d'aucun élément qui nous porte à croire que l'information sur l'objet considéré de la BMO au 31 juillet 2024 n'est pas préparée et présentée, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères applicables.

Notre conclusion sur l'information sur l'objet considéré ne couvre pas d'autres informations, rapports ou documents qui accompagnent ou contiennent l'information sur l'objet considéré et notre rapport d'assurance, ou qui sont présentés avec ceux-ci.

Fin particulière de l'information sur l'objet considéré

L'information sur l'objet considéré a été préparée conformément aux critères applicables par BMO afin de satisfaire aux exigences d'information du cadre de financement durable (septembre 2019) du Groupe financier BMO. Par conséquent, l'information sur l'objet considéré et le Rapport pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Restriction à l'utilisation

Notre rapport est destiné exclusivement à l'usage de BMO pour les fins énoncées dans notre contrat de mission. Notre rapport pourrait ne pas convenir à d'autres fins et n'est pas destiné à être utilisé ou invoqué par des tiers. Bien que KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. reconnaisse que les informations fournies dans notre rapport puissent être communiquées, dans leur intégralité, par BMO dans le Rapport sur l'impact des obligations durables 2024, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. n'assume aucune responsabilité ou obligation à l'égard de tiers concernant les informations fournies dans notre rapport.



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 11 décembre 2024

Mise en garde concernant les déclarations prospectives et l'utilisation de mesures non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières

Le Rapport sur l'impact des obligations durables est fourni à titre informatif seulement et son contenu peut changer sans préavis.

La Banque de Montréal (la « Banque ») n'assume aucune responsabilité ni obligation quant à la révision des énoncés contenus dans le présent document, que ceux-ci soient touchés ou non par de nouvelles données, des événements futurs ou d'autres facteurs. Aucune déclaration ou garantie, expresse ou implicite, n'est ou ne sera faite relativement à l'exactitude, à la fiabilité ou à l'exhaustivité des renseignements contenus dans les présentes. La Banque n'accepte aucune responsabilité quant aux pertes ou aux dommages subis découlant de l'utilisation des renseignements contenus dans le présent document.

Rien dans le présent document ne constitue une offre de vente ou une sollicitation d'achat ou de souscription d'un titre ou d'un autre instrument de la Banque ou de ses sociétés affiliées, ou ne constitue une invitation, une recommandation ou une incitation à entreprendre une activité de placement, ou n'en fait partie, et aucune partie du présent document ne doit servir de base à une décision de contrat, d'engagement ou de placement, quelle qu'elle soit. Les offres de vente, les ventes et les sollicitations d'offres d'achat ou d'achat de titres émis par la Banque ou une de ses sociétés affiliées ne peuvent être faites ou conclues qu'en vertu du matériel d'offre approprié préparé et distribué conformément aux lois, aux règlements, aux règles et aux pratiques du marché des territoires dans lesquels de telles offres, sollicitations ou ventes peuvent être effectuées. Il faut demander l'avis d'un professionnel avant de prendre la décision d'investir dans des titres.

Le présent document n'est pas destiné à être distribué ou utilisé par une personne ou une entité dans un territoire où une telle distribution ou utilisation serait contraire à la loi ou à la réglementation.

Le présent Rapport sur l'impact des obligations durables peut contenir des déclarations prospectives au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les règles d'exonération de la loi américaine *Private Securities Litigation Reform Act* de 1995 et les lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les déclarations prospectives contenues dans le présent document peuvent comprendre, sans s'y limiter, des déclarations concernant l'ambition climatique de la Banque, En action avec BMO 2.0, L'inclusion sans obstacles, l'intention de la Banque de mettre à jour chaque année son Rapport sur l'impact des obligations durables afin de tenir compte des changements apportés aux portefeuilles d'actifs pertinents; les répercussions économiques, environnementales et sociales, y compris les répercussions estimées associées aux projets ou aux actifs financés ou refinancés avec le produit des obligations émises

dans le cadre du programme d'obligations durables de la Banque; et ses objectifs, ses priorités, ses stratégies, ses actions futures, ses cibles ou ses attentes. Les déclarations prospectives sont généralement identifiées par des mots tels que « devoir », « croire », « s'attendre à », « prévoir », « projeter », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « s'engager », « viser » et « pouvoir ».

En raison de leur nature, les déclarations prospectives exigent que la Banque formule des hypothèses et comportent des risques et des incertitudes de nature aussi bien générale que particulière. Certaines déclarations faites dans le présent document reposent sur un plus grand nombre et un plus grand niveau d'hypothèses et d'estimations, et s'inscrivent dans un horizon plus long que bon nombre de nos déclarations obligatoires. Ces hypothèses et estimations sont très susceptibles de changer au fil du temps. De plus, la stratégie de carboneutralité de la Banque demeure en cours d'élaboration, et les données qui la sous-tendent demeurent sujettes à évolution au fil du temps. Il existe un risque appréciable que les prévisions, pronostics, conclusions ou projections de la Banque se révèlent inexacts, que les hypothèses de la Banque soient erronées et que les résultats réels diffèrent sensiblement de ces prévisions, pronostics, conclusions ou projections.

La Banque conseille aux lecteurs du présent document de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives étant donné qu'il y a un risque important que les hypothèses sous-jacentes puissent se révéler inexacts et que les résultats, les conditions, les actions ou les événements réels futurs pourraient différer sensiblement des cibles, engagements, ambitions, plans ou objectifs exprimés dans ces déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de facteurs. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter : l'évolution de nos portefeuilles de crédit au fil du temps; la difficulté à déterminer les actifs qui correspondent aux critères d'admissibilité en vertu du cadre d'obligations durables de BMO applicable et le risque que les projets admissibles ne soient pas achevés dans les délais prévus, ne soient pas achevés du tout, ou ne produisent pas les résultats initialement prévus par la Banque; et les autres facteurs énoncés dans le plus récent rapport annuel et les plus récents rapports trimestriels de la Banque qui pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs et sur sa capacité à prévoir et à gérer efficacement les risques découlant de tous ces facteurs. Nous tenons à souligner que la liste de facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Ces facteurs doivent être pris en compte en plus d'autres incertitudes et événements potentiels, et de l'incertitude inhérente aux déclarations prospectives.

La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les déclarations prospectives, verbales ou écrites, qui peuvent être faites, à l'occasion, par l'organisation ou en son nom, sauf si la loi l'exige.

Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières

Les résultats et les mesures présentés dans le Rapport de gestion de BMO daté du 5 décembre 2024 pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 (Rapport de gestion annuel 2024) sont présentés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). Nous utilisons les termes IFRS et principes comptables généralement reconnus (PCGR) de façon interchangeable. Le bénéfice net ajusté par secteur géographique est un ratio non conforme aux PCGR. Les lecteurs doivent savoir que les ratios et les mesures non conformes aux PCGR n'ont pas de sens normalisé. De plus, ils sont difficilement comparables aux ratios et aux mesures similaires qu'utilisent d'autres entreprises et ne devraient pas être interprétés de manière isolée ni comme pouvant remplacer les résultats établis aux termes des PCGR. Pour en savoir plus sur la façon dont BMO calcule le bénéfice net rajusté, se reporter aux définitions du glossaire des termes financiers à partir de la page 125 du Rapport de gestion annuel 2024 et, pour une concordance des résultats comptables et rajustés par segment opérationnel, se reporter à la section Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières à partir de la page 21 du Rapport de gestion annuel 2024. Ces renseignements et la concordance sont intégrés par renvoi. Le Rapport de gestion annuel 2024 est accessible sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca et sur le site Web de BMO à l'adresse www.bmo.com/relationinvestisseurs.

Autres avis juridiques

Ce document comprend des divulgations volontaires sur les activités liées à la durabilité qui pourraient ne pas être, et qui ne sont pas obligatoirement, incorporées dans les divulgations obligatoires de la Banque lorsqu'elle emploie une définition de l'importance relative établie en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables afin de se conformer aux règles et règlements de divulgation promulgués par les organismes de réglementation des valeurs mobilières pertinents et aux normes d'inscription en bourse applicables.

Tout renseignement de tiers contenu dans le présent document ou utilisé d'une autre manière pour en extraire des renseignements est jugé raisonnable et fiable, mais aucune déclaration n'est faite et aucune garantie n'est donnée par la Banque quant à la qualité, à l'exhaustivité, à l'exactitude, à l'adéquation à un usage particulier ou à l'absence de contrefaçon de ces renseignements. Plus précisément, certaines mesures et d'autres renseignements contenus dans le présent rapport ont été tirés de sources tierces, que la Banque juge raisonnables. La Banque ne peut en aucun cas être tenue responsable (que ce soit à l'égard d'un contrat, d'un délit, d'un titre de participation ou autrement) de toute utilisation ou prise de décision ou de mesure par une partie qui s'appuie sur ces renseignements, ou de toute inexactitude ou erreur dans ces renseignements ou de toute omission à leur égard. Certains renseignements de tiers peuvent changer au fil du temps à mesure que les méthodes évoluent et sont peaufinées. Ces faiblesses inhérentes des méthodes actuelles et d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les résultats diffèrent sensiblement de ceux exprimés dans les estimations et les opinions provenant des tiers et de la Banque. Bien que la Banque ne soit au courant d'aucune inexactitude concernant les données sur le secteur, l'entreprise ou le marché présentées dans le présent document, ces données et estimations comportent des incertitudes, des risques et des hypothèses importants et peuvent changer en fonction de divers facteurs, y compris ceux dont il est question dans la section intitulée « Mise en garde concernant les déclarations prospectives et l'utilisation de mesures non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières » ci-dessus.

Les références de tiers, les références de sites Web et les liens contenus dans le présent document sont fournis à des fins de commodité seulement, et le contenu des sites Web mentionnés n'est pas intégré par renvoi au présent document. Ces références de tiers, références de sites Web et liens n'impliquent aucune affiliation, aucune commandite, ni aucun endossement.

Besoin d'aide?

Communiquez avec nous par courriel, à l'adresse sustainability@bmo.com



Balado Sustainability Leaders de BMO (en anglais seulement)

Le [balado](#) Sustainability Leaders de BMO vise à faire progresser le dialogue sur les approches de pointe en matière de durabilité.